



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 908

Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences de la validation de l'accord négocié entre une société d'assurances et La Poste pour la distribution de contrats d'assurances-dommages lesquels représentent 80 % de l'activité des agents généraux d'assurance. Un tel accord risque d'avoir pour conséquences la déstabilisation d'un marché alors qu'il s'agit d'un simple transfert de l'activité sans création de valeur, la fermeture de petites et moyennes entreprises dans les zones rurales et semi-rurales et la destruction d'emplois dans les agences générales d'assurances qui représentent 50 000 emplois. En outre, la distribution des produits d'assurance par La Poste, service public dépendant de l'Etat, est constitutive d'une distorsion de concurrence au détriment du secteur privé qui doit faire face seul à ses charges. C'est pourquoi il lui demande quelle position le Gouvernement entend prendre sur cet accord dont l'enjeu est considérable pour l'avenir des réseaux d'agents généraux d'assurances et pour la qualité du service aux assurés qui se verrait confiée à des non-professionnels.

Texte de la réponse

Le parlementaire s'interroge sur la position du Gouvernement à l'égard de l'accord projeté entre les AGF et La Poste, accord qui permettrait à cette dernière d'étendre son activité en matière d'assurances à la distribution de produits d'assurances dommages. Un tel projet fera l'objet, de la part du Gouvernement, d'un examen extrêmement attentif. Il sera notamment tenu compte de la compatibilité du projet avec les règles du droit de la concurrence, de considérations de nature prudentielle, du souci d'équilibre du marché de l'assurance dommage, de la situation propre de La Poste et de la place des services financiers dans son activité globale et dans son équilibre.

Données clés

Auteur : [M. Michel Meylan](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 908

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2288

Réponse publiée le : 11 août 1997, page 2596